
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/V-03

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION
DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION
OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE**

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE
L'EHPAD PUBLIC DE BEAUMONT DE LOMAGNE
RENOVATION DU SITE "DUNANT"**

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac, EHPAD Saint Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne
- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Unité Spécialisée Alzheimer Hôpital Local de Nègrepelisse, cantons de Molières et de Montpezat de Quercy
- 2009 : EHPAD de Montech
- 2009 : EHPAD d'Escatalens.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de Beaumont de Lomagne sollicite une subvention de 305 000 € dans le cadre des travaux de réhabilitation du site "Dunant".

Le projet global de réhabilitation ressort à **8 905 000,00 € TTC**, décomposés en deux tranches de 5 185 000,00 € TTC et de 3 720 000,00 € TTC.

La subvention départementale est sollicitée sur la 1ère tranche de travaux de 5 185 000 € TTC qui se décompose comme suit :

- Travaux.....	4 200 000,00 € TTC
- Maîtrise d'oeuvre et divers.....	985 000,00 € TTC
TOTAL.....	5 185 000,00 € TTC

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Fonds propres.....	100 000,00 € TTC (acquis)
- Conseil Général.....	305 000,00 € TTC (demandé)
- CRAM.....	400 000,00 € TTC (acquis)
- Caisses de retraite.....	100 000,00 € TTC (demandé)
- P.L.S.....	3 000 000,00 € TTC (acquis)
- Emprunt.....	1 280 000,00 € TTC (en cours de négociation)
TOTAL.....	5 185 000,00 € TTC

La 2e tranche de travaux qui s'élève à 3 720 000,00 € TTC sera financée sur fonds propre et emprunt.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention,
- et, le cas échéant, allouer les crédits correspondants, soit 305 000 € sous forme de **subvention en annuités**, imputés à l'article 2041484 sous fonction 53 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention en annuités de 305 000 € à l'EHPAD de Beaumont-de-Lomagne pour la 1ère tranche des travaux de réhabilitation du site « Dunant » ;
- Précise que la 2ème tranche sera financée sur fonds propre et emprunt ;
- Impute les crédits correspondants à l'article 2041484, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,